



Comité Technique Spécial Départemental du mardi 24 juin 2014 : Déclaration préalable de la FSU 23

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Deux décrets successifs proposant de nouvelles organisations du temps scolaire et qui s'inscrivent dans la loi de Refondation de l'Ecole ont été publiés. L'ex Ministre Peillon publiait le premier en vantant l'intérêt de la réduction de la journée scolaire et la démocratisation des activités péri-éducatives : les objectifs ne sont pas atteints puisque le nombre d'écoles où les élèves auront encore au moins une journée de 6 heures de classe sont majoritaires et plusieurs collectivités n'organiseront pas d'activités périscolaires, y compris des intercommunalités.

Le nouveau Ministre Hamon vante, lui, les 5 matinées et oublie les arguments de son prédécesseur, ouvrant même la possibilité à des organisations tout à fait contraires aux préconisations des chrono-biologistes cités hier.

Le manque d'harmonisation des emplois du temps sur une même classe, au sein d'une école ou encore d'un RPI vont poser beaucoup de problèmes d'organisation.

Il faut bien peu de respect et de considération pour le rythme des enfants pour permettre ce genre d'organisations hebdomadaires ! Nous ne sommes pas chrono-biologistes, mais si vous aviez écouté les avis professionnels des collègues, vous sauriez à quel point un enfant a besoin de repères pour pouvoir s'épanouir, se construire, et grandir sereinement. La seule constante que vous imposez aux élèves creusois est le fait d'avoir 5 matinées de classe. Là encore, dans certaines écoles, le mercredi matin n'a pas la même amplitude horaire que les autres matinées.

En prenant ouvertement et sciemment fait et cause pour les maires et/ou présidents d'EPCI, vous avez mis en difficulté les personnels malgré les nombreuses alertes lancées par eux ou leurs représentants : aujourd'hui certaines écoles sont au bord de la rupture. Vous en portez la responsabilité. Même si la tendance est à la territorialisation de l'Education, les enseignants ne sont pas des employés municipaux. Il est grand temps que l'Education Nationale assume et se réapproprie ses prérogatives.

Tout cela a également des conséquences lourdes pour les enseignants : difficultés pour travailler en équipe (réunions, conseils...), pour organiser des décloisonnements ou des projets inter-classes ou inter-écoles, pour l'organisation des temps partiels et des décharges de direction, pour l'organisation de leur vie personnelle ...

On ne peut que regretter toutes les inégalités qui vont être créées ou renforcées par vos choix :

- quand certaines communes rurales, celles qui reflètent le plus la réalité départementale, rentrées dans la réforme à la rentrée 2013 ont fait cette année le choix d'un après-midi libéré, on peut penser que c'est ce qui semble le plus pertinent pour la plupart des écoles. Or, vous avez accordé cette dérogation à certaines communes et l'avez refusé à d'autres encore une fois sans dialogue, en indiquant vous baser sur des PEDT que vous ne pouvez pas porter à notre connaissance malgré nos demandes répétées. Ces injustices sont criantes et inadmissibles.
- le renforcement de la mise en concurrence des écoles à travers les activités périscolaires (existence ou non d'activités, qualité, gratuité, offre conditionnée aux seuls parents en activité, participation des élèves en situation de handicap remise en cause...) ne peut être accepté.

Comment justifier une mise en ligne nationale des horaires de toutes les écoles creusoises quand certaines écoles n'ont toujours pas fait de proposition d'organisation, que le Préfet s'est engagé à retarder la publication au 27 juin et que les maires ont jusqu'au 2 juillet, délai légal de réponse à la saisine, pour proposer une organisation différente de celle que vous avez proposée.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle est source de confusion pour les familles et les enseignants, puisque de nombreuses informations sont erronées ou sont amenées à changer. Pour la FSU23, il est urgent de retirer les horaires des écoles quand ces derniers ne sont pas officiellement validés.

En pratiquant ainsi, vous envoyez en première ligne les enseignants qui n'ont pas été entendus sur ce dossier. Vous avez systématiquement retenu les propositions mairie contre les propositions conseil d'école. Cela risque de mettre à mal le climat scolaire de confiance nécessaire à la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui, nous vous demandons solennellement :

- **de retirer les horaires erronés mis en ligne,**
- **de systématiquement retenir les propositions des conseils d'école quand les propositions sont divergentes,**
- **d'ouvrir la possibilité aux écoles d'entrer dans une expérimentation si elles le souhaitent et si cette organisation fait consensus avec la mairie ou l'EPCI,**
- **d'informer de manière officielle et définitive les personnels, les familles et les élus des organisations retenues pour la rentrée 2014.**

A Guéret, le 24 juin 2014